

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 décembre 2013

L'an deux mille treize, le deux décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel Jean Carnet du Vigan, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 novembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE – Brigitte VASQUES

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Pouvoir de Jean ROL à Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Laurent ROUGIERE – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Patrick DELPECH – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Serge LAMOUREUX – André MANIE – Alain LEPOINT

A été élu secrétaire de séance : Daniel SOULADIE

N°2013-149 : AJOUT DE POINT A L'ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Considérant le départ de l'occupant du Multiservice viande de Saint Germain du Bel Air à la fin du mois de novembre 2013, et l'arrivée d'un nouvel occupant au début du mois de décembre 2013,

Considérant la nécessité de prévoir en section d'investissement les crédits afférents aux cautions à restituer et à encaisser,

Il est proposé d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Décision modificative n°1- Budget Multiservice viande

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve l'ajout du point sus mentionné à l'ordre du jour.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 décembre 2013

L'an deux mille treize, le deux décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel Jean Carmet du Vigan, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 novembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE – Brigitte VASQUES

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Pouvoir de Jean ROL à Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Laurent ROUGIERE – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Patrick DELPECH – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Serge LAMOUREUX – André MANIE – Alain LEPOINT

A été élu secrétaire de séance : Daniel SOULADIE

N°2013-150 : VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 OCTOBRE 2013

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Le procès verbal de la séance du 23 octobre 2013 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le procès verbal de la séance du 23 octobre 2013.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 décembre 2013

L'an deux mille treize, le deux décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel Jean Carnet du Vigan, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 novembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE – Brigitte VASQUES

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Pouvoir de Jean ROL à Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Christian BECQ

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Laurent ROUGIERE – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Patrick DELPECH – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Serge LAMOUREUX – André MANIE – Alain LEPOINT

A été élu secrétaire de séance : Daniel SOULADIE

N°2013-151 : DECISION MODIFICATIVE N°5- BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Considérant que la dépense afférente aux cotisations d'assurance du personnel doit être enregistrée en tant que prime d'assurance et non plus comme une charge de personnel,

Considérant qu'en conséquence, il convient de modifier l'imputation comptable de cette dépense,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°5 suivante, afin de procéder au virement de crédits nécessaire, à hauteur de 46 175,00 €, depuis le chapitre 012 « Charges de personnel », vers le chapitre 011 « Charges à caractère général », en section de fonctionnement du Budget Principal :

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
012-6455 Cotisations pour assurance du personnel	46 175,00 €			
011-616 Primes d'assurance		46 175,00 €		
Total	46 175,00 €	46 175,00 €		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 décembre 2013

L'an deux mille treize, le deux décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel Jean Carmet du Vigan, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 novembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE – Brigitte VASQUES

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Pouvoir de Jean ROL à Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Laurent ROUGIERE – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Patrick DELPECH – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Serge LAMOUREUX – André MANIE – Alain LEPOINT

A été élu secrétaire de séance : Daniel SOULADIE

N°2013-152 : DECISION MODIFICATIVE N°6- BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant la nécessité de prévoir au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », les crédits afférents aux dépenses nouvelles relatives à la protection sociale des élus, pour 8 000,00 €, ainsi qu'à la subvention de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de St Germain du Bel Air, pour 6 400,00 €,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°6 suivante, afin de procéder au virement de crédits nécessaire, à hauteur de 14 400,00 €, depuis le chapitre 022 « Dépenses imprévues » pour 11 441,00 € et le chapitre 014 « Atténuations de produits » pour 2 959,00 €, en section de fonctionnement du Budget Principal :

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022 Dépenses imprévues	11 441,00 €			
014-73925 Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	2 959,00 €			
65-6534 Cotisations de sécurité sociale - Part patronale		8 000,00 €		
65-6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé		6 400,00 €		
Total	14 400,00 €	14 400,00 €		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 décembre 2013

L'an deux mille treize, le deux décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel Jean Carnet du Vigan, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 novembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE – Brigitte VASQUES

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Pouvoir de Jean ROL à Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Laurent ROUGIERE – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Patrick DELPECH – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Serge LAMOUREUX – André MANIE – Alain LEPOINT

A été élu secrétaire de séance : Daniel SOULADIE

N°2013-153 : DECISION MODIFICATIVE N°7- BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant que la recette afférente à l'aide de l'Etat pour l'emploi d'avenir doit être enregistrée en tant que participation et non plus comme venant en atténuation de charge,

Considérant, de même, que la recette afférente aux indemnisations dans le cadre de l'assurance du personnel doit être enregistrée en tant que produit exceptionnel et non plus comme venant en atténuation de charge,

Considérant qu'en conséquence, il convient de modifier l'imputation comptable de ces recettes,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°7 suivante, afin de procéder au virement de crédits nécessaire, à hauteur de 25 300,00 €, depuis le chapitre 013 « Atténuations de charges », vers les chapitres 74 « Dotations et participations » pour 11 300,00 € et 77 « Produits exceptionnels » pour 14 000,00 €, en section de fonctionnement du Budget Principal :

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
013-6419 Remboursements sur rémunérations du personnel			25 300,00 €	
74-74712 Participations Etat - Emplois d'avenir				11 300,00 €
77-7788 Produits exceptionnels divers				14 000,00 €
Total			25 300,00 €	25 300,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 décembre 2013

L'an deux mille treize, le deux décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel Jean Carnet du Vigan, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 novembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE – Brigitte VASQUES

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELL Y – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Pouvoir de Jean ROL à Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Laurent ROUGIERE – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU – Patrick DELPECH – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Serge LAMOUREUX – André MANIE – Alain LEPOINT

A été élu secrétaire de séance : Daniel SOULADIE

Arrivée de Madame Delphine Soubiroux-Magrez

N°2013-154 : DECISION MODIFICATIVE N°8- BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant que le produit définitif de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, perçu et reversé au Syndicat Mixte du Pays de Gourdon, s'élève à 1 337 044,00 €, au lieu de 1 333 527,00 € prévus initialement, compte tenu des bases définitives,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°8 suivante, au budget principal, afin d'augmenter les crédits prévus en section de fonctionnement, à hauteur de 3 517,00 €, en dépenses, au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » compte 6554 « Contributions aux organismes de regroupement », et en recettes, au chapitre 73 « Impôts et taxes », compte 7331 « Taxe d'enlèvement des ordures ménagères » :

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
65-6554 Contributions aux organismes de regroupement		3 517,00 €		
73-7331 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères				3 517,00 €
Total		3 517,00 €		3 517,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 décembre 2013

L'an deux mille treize, le deux décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel Jean Carmet du Vigan, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 novembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE – Brigitte VASQUES

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Pouvoir de Jean ROL à Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Laurent ROUGIERE – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU – Patrick DELPECH – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Serge LAMOUREUX – André MANIE – Alain LEPOINT

A été élu secrétaire de séance : Daniel SOULADIE

N°2013-155 : DECISION MODIFICATIVE N°9- BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant la nécessité de prévoir des crédits complémentaires afin de clôturer certaines opérations d'investissement, comme suit :

« Espace Naturel Sensible du Frau » pour 120,00 €,

« Maison Bouriane » pour 5 000,00 €,

« Locaux bibliothèque intercommunale de Gourdon » pour 53 680,00 €,

« Matériel et mobilier bibliothèques » pour 11 160,00 €, concernant la bibliothèque intercommunale de Gourdon,

Considérant la nécessité de prévoir des crédits complémentaires à l'opération d'investissement « Locaux Office de Tourisme Intercommunal » pour 100 000,00 €, afin de s'ajuster sur le planning de réalisation des travaux,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°9 suivante, afin de procéder aux virements de crédits nécessaires, à hauteur de 169 960,00 €, depuis les opérations d'investissement :

« Acquisition matériel voirie » pour 5 000,00 €,

« Travaux voirie 2013 » pour 5 000,00 €,

« Travaux ouvrages d'art » pour 59 280,00 €,

« Couverture ADSL zones blanches » pour 10 000,00 €,

« Maison médiévale Rurale » pour 90 680,00 €.

Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
23-2313-14 Constructions en cours - Espace Naturel Sensible du Frau		120,00 €		
23-2313-55 Constructions en cours - Maison Bouriane		5 000,00 €		
23-2313-61 Constructions en cours - Locaux Bibliothèque Intercommunale de Gourdon		53 680,00 €		

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

21-2183-41 Matériel de bureau et informatique - Matériel et mobilier bibliothèques (Gourdon)		11 160,00 €		
23-2313-59 Constructions en cours - Locaux Office de Tourisme Intercommunal		100 000,00 €		
21-21578-33 Autre matériel et outillage de voirie - Acquisition matériel voirie	5 000,00 €			
21-21751-86 Réseaux de voirie - Travaux de voirie 2013	5 000,00 €			
21-21751-63 Réseaux de voirie - Travaux ouvrages d'art	59 280,00 €			
21-21538-57 Autres réseaux - Couverture ADSL zones blanches	10 000,00 €			
23-2313-72 Constructions en cours - Maison médiévale Rurale	90 680,00 €			
Total	169 960,00 €	169 960,00 €		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 décembre 2013

L'an deux mille treize, le deux décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel Jean Carmet du Vigan, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 novembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE – Brigitte VASQUES

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Pouvoir de Jean ROL à Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Laurent ROUGIERE – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU – Patrick DELPECH – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Serge LAMOUREUX – André MANIE – Alain LEPOINT

A été élu secrétaire de séance : Daniel SOULADIE

N°2013-156 : DECISION MODIFICATIVE N°1- BUDGET MULTISERVICE VIANDE

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant le départ de l'occupant du Multiservice viande de St Germain du Bel Air, à la fin du mois de novembre 2013, avec restitution de la caution à hauteur de 1 662,50 €,

Considérant l'entrée dans les lieux d'un nouvel occupant au début du mois de décembre 2013, avec encaissement d'une caution à hauteur de 831,25 €,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°1 suivante, afin de prévoir, en section d'investissement, les crédits afférents à la restitution de caution, couverte pour moitié par l'encaissement de caution, et pour moitié par virement de crédits, depuis le chapitre 011 « Charges à caractère général » en section de fonctionnement :

Budget Multiservice viande - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011-61522 Entretien et réparations bâtiments	831,25 €			
023 Virement à la section d'investissement		831,25 €		
Total	831,25 €	831,25 €		

Budget Multiservice viande - Section d'investissement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
021 Virement de la section de fonctionnement				831,25 €
16-165 Dépôts et cautionnements reçus				831,25 €
16-165 Dépôts et cautionnements reçus		1 662,50 €		
Total		1 662,50 €		1 662,50 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 décembre 2013

L'an deux mille treize, le deux décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel Jean Carnet du Vigan, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 novembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE – Brigitte VASQUES

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Pouvoir de Jean ROL à Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Laurent ROUGIERE – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU – Patrick DELPECH – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Serge LAMOUREUX – André MANIE – Alain LEPOINT

A été élu secrétaire de séance : Daniel SOULADIE

N°2013-157 : MATERIEL DE RECEPTION ANNEE 2012- CONTRIBUTION DES ASSOCIATIONS

Rapporteur : Marie-Chantal LAURENT

Dans le cadre de l'application de sa compétence en matière de « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, au titre de l'exercice des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme », la Communauté de Communes met en œuvre une prestation de fourniture et pose de matériels de réception auprès des associations du territoire communautaire.

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 24 octobre 2012 (délibération n°2012-089), a approuvé les modalités de financement des prestations de fourniture et pose de matériels de réception, soit une participation des associations utilisatrices à hauteur de 24% du coût des prestations inscrites au marché et 58% des avenants, au titre de l'année 2012.

Il se trouve que certains avenants étaient consécutifs à des dysfonctionnements non imputables aux utilisateurs. En conséquence, il est proposé de modifier les modalités de financement afférentes à ces avenants et de porter la participation des associations utilisatrices concernées à hauteur de 24% du coût des prestations au lieu de 58%.

Ainsi, les nouvelles contributions des associations utilisatrices concernées, afférentes à ces avenants, seraient les suivantes, pour l'année 2012 :

Association Lieu	Dates de la prestation	Coût de la prestation (avenants)	Coût à charge de l'association (24%)	Coût à charge de la CCQB (76%)
Comité d'animation culturelle Uzech les Oules	du 28 au 29 juillet	1 794,00 €	430,56 €	1 363,44 €
Comité des fêtes St Germain du Bel Air	du 24 au 27 août	538,20 €	129,17 €	409,03 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Comité des fêtes Dégagnazès (Peyrilles)	du 7 au 9 septembre	1 351,48 €	324,36 €	1 027,12 €
TOTAL		3 683,68 €	884,09 €	2 799,59 €

Pour mémoire, les contributions des associations utilisatrices concernées, afférentes à ces avenants, déterminées initialement selon la délibération n°2012-089 du 24 octobre 2012, étaient les suivantes :

Association Lieu	Dates de la prestation	Coût de la prestation (avenants)	Coût à charge de l'association (58%)	Coût à charge de la CCQB (42%)
Comité d'animation culturelle Uzech les Oules	du 28 au 29 juillet	1 794,00 €	1 040,52 €	753,48 €
Comité des fêtes St Germain du Bel Air	du 24 au 27 août	538,20 €	312,16 €	226,04 €
Comité des fêtes Dégagnazès (Peyrilles)	du 7 au 9 septembre	1 351,48 €	783,86 €	567,62 €
TOTAL		3 683,68 €	2 136,54 €	1 547,14 €

En conséquence, il est proposé de rembourser aux associations utilisatrices concernées, les sommes en trop versées, afférentes aux avenants, au titre de l'année 2012, comme suit :

Association Lieu	Dates de la prestation	Coût de la prestation (avenants)	Coût à charge de l'association (58%)	Coût à charge de l'association (24%)	Remboursement à l'association (34%)
Comité d'animation culturelle Uzech les Oules	du 28 au 29 juillet	1 794,00 €	1 040,52 €	430,56 €	609,96 €
Comité des fêtes St Germain du Bel Air	du 24 au 27 août	538,20 €	312,16 €	129,17 €	182,99 €
Comité des fêtes Dégagnazès (Peyrilles)	du 7 au 9 septembre	1 351,48 €	783,86 €	324,36 €	459,50 €
TOTAL		3 683,68 €	2 136,54 €	884,09 €	1 252,45 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve les nouvelles modalités de financement des prestations de fourniture et pose de matériels de réception, afférentes aux avenants, au titre de l'année 2012, comme ci-avant exposé,
- autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles au remboursement auprès des associations utilisatrices concernées, des sommes en trop versées, afférentes aux avenants, au titre de l'année 2012, selon le tableau récapitulatif ci-avant proposé.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 décembre 2013

L'an deux mille treize, le deux décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel Jean Carmet du Vigan, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 novembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE – Brigitte VASQUES

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Pouvoir de Jean ROL à Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Laurent ROUGIERE – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU – Patrick DELPECH – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Serge LAMOUREUX – André MANIE – Alain LEPOINT

A été élu secrétaire de séance : Daniel SOULADIE

N°2013-158 : MATERIEL DE RECEPTION ANNEE 2013- CONTRIBUTION DES ASSOCIATIONS

Rapporteur : Marie-Chantal LAURENT

Dans le cadre de l'application de sa compétence en matière de « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, au titre de l'exercice des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme », la Communauté de Communes met en œuvre une prestation de fourniture et pose de matériels de réception auprès des associations du territoire communautaire.

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 23 octobre 2013 (délibération n°2013-143), a approuvé les modalités de financement des prestations de fourniture et pose de matériels de réception, soit une participation de chaque association utilisatrice à hauteur de 24% du coût des prestations, la Communauté de Communes conservant 76% du coût global de la prestation à sa charge, au titre de l'année 2013.

Suite aux réflexions conduites par le groupe de travail « Tentes et chapiteaux », en date du 18 novembre 2013, il est proposé de modifier les modalités de financement et de solliciter une participation des associations utilisatrices, comme suit :

- 24% du coût des prestations relevant de la commande initiale
- 100% du coût des prestations pour toute demande supplémentaire par rapport à la commande initiale

Il se trouve que le Comité des fêtes des Vitarelles (Gourdon) a procédé à la demande supplémentaire d'un plancher de 50 m2, pour un montant de 1 811,94 €, par rapport à la commande initiale qui s'élevait à 2 332,21 €.

En conséquence, la participation du Comité des fêtes des Vitarelles se déterminerait comme suit : $(2\,332,21\text{ €} \times 24\%) + (1\,811,94\text{ €} \times 100\%) = 2\,371,67\text{ €}$.

Ainsi, les contributions des associations utilisatrices seraient les suivantes, pour l'ensemble des prestations mises en œuvre durant l'année 2013 :

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Association Lieu	Dates de la prestation	Coût de la prestation	Coût à charge de l'association	Coût à charge de la Communauté de Communes
Comité des fêtes Concorès	du 21 au 23 juin	4 485,01 €	1 076,40 €	3 408,61 €
Comité des fêtes Gourdon	du 28 juin au 1er juillet	621,92 €	149,26 €	472,66 €
Comité des fêtes Costeraste (Gourdon)	du 5 au 7 juillet	3 372,72 €	809,45 €	2 563,27 €
Comité des fêtes « Les Festiv » St Projet	du 19 au 21 juillet	3 289,01 €	789,36 €	2 499,65 €
Comité des fêtes Montamel	du 20 au 21 juillet	2 870,40 €	688,90 €	2 181,50 €
Comité d'animation culturelle Uzech les Oules	du 27 au 28 juillet	1 770,08 €	424,82 €	1 345,26 €
Association des Producteurs de Pays de St Germain du Bel Air – St Chamarand	28 juillet	1 243,84 €	298,52 €	945,32 €
Comité des fêtes Vitarelles (Gourdon)	du 3 au 4 août	4 144,15 €	2 371,67 €	1 772,48 €
Comité des fêtes Peyrilles	du 3 au 5 août	2 659,91 €	638,38 €	2 021,53 €
Comité des fêtes Beauregard (Concorès)	du 10 au 11 août	2 152,80 €	516,67 €	1 636,13 €
Mairie de Soucirac	15 août	2 124,10 €	509,78 €	1 614,32 €
Comité des fêtes Lamothe-Cassel	24 août	1 492,61 €	358,23 €	1 134,38 €
Comité des fêtes Payrignac	du 17 au 19 août	1 420,00 €	340,80 €	1 079,20 €
Comité des fêtes St Germain du Bel Air	du 23 au 26 août	1 973,41 €	473,62 €	1 499,79 €
Comité des fêtes Dégagnazès (Peyrilles)	du 7 au 9 septembre	3 396,64 €	815,19 €	2 581,45 €
Comité des fêtes St Cirq Souillaguet	27 octobre	1 243,84 €	298,52 €	945,32 €
TOTAL		38 260,44 €	10 559,57 €	27 700,87 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve les nouvelles modalités de financement des prestations de fourniture et pose de matériels de réception, selon le tableau récapitulatif ci-avant proposé, au titre de l'année 2013,
- autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 décembre 2013

L'an deux mille treize, le deux décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel Jean Carmet du Vigan, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 novembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE – Brigitte VASQUES

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Pouvoir de Jean ROL à Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Laurent ROUGIERE – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU – Patrick DELPECH – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Serge LAMOUREUX – André MANIE – Alain LEPOINT

A été élu secrétaire de séance : Daniel SOULADIE

N°2013-159 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET SES COMMUNES MEMBRES

Rapporteur : Serge BORIES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, prévoit la possibilité de mettre à disposition par convention, un personnel titulaire, avec son accord et après avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion, et ce pour une durée maximale de trois ans renouvelable.

La mise à disposition du fonctionnaire peut avoir lieu auprès d'un ou de plusieurs organismes pour y exercer tout ou partie de son service, et donne droit à remboursement à la collectivité ou établissement d'origine, de la part de la collectivité d'accueil, de la rémunération du fonctionnaire mis à disposition, y compris les cotisations et contributions afférentes.

Les Communes membres de la Communauté de Communes Quercy Bouriane rencontrent certaines difficultés à remplacer, lors d'absences, leur personnel administratif, par des agents aptes à appréhender immédiatement tous les sujets dévolus au travail administratif d'une collectivité territoriale. Les Communes font aussi, parfois, face à un surcroît passager de tâches qu'elles ont des difficultés à gérer seules.

Il est donc proposé de mettre en place sur une durée de trois ans renouvelable, la possibilité de mise à disposition, auprès des Communes membres qui en feront la demande, sur des périodes maximales d'un mois renouvelable, et hors remplacement pour des congés annuels, un agent du grade de rédacteur à temps non complet (17h30), et ce sur un temps hebdomadaire maximum de 14 heures, contre remboursement de la part des collectivités d'accueil (cf convention en annexe).

Vu l'avis favorable du bureau en date du 18 novembre 2013,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la mise à disposition d'un agent du grade de rédacteur auprès des Communes membres de la Communauté de Communes Quercy Bouriane qui en feront la demande, dans les conditions ci-avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 décembre 2013

L'an deux mille treize, le deux décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel Jean Carmet du Vigan, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 novembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE – Brigitte VASQUES

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Pouvoir de Jean ROL à Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Christian BECQ

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Laurent ROUGIERE – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU – Patrick DELPECH – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Serge LAMOUREUX – André MANIE – Alain LEPOINT

A été élu secrétaire de séance : Daniel SOULADIE

N°2013-160 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET L'ASSOCIATION DES PALEONAUTES

Rapporteur : Serge BORIES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, prévoit la possibilité de mettre à disposition par convention, un personnel titulaire, avec son accord et après avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion, et ce pour une durée maximale de trois ans renouvelable.

La mise à disposition du fonctionnaire peut avoir lieu auprès d'un ou de plusieurs organismes pour y exercer tout ou partie de son service, et donne droit à remboursement à la collectivité ou établissement d'origine, de la part de l'organisme d'accueil, de la rémunération du fonctionnaire mis à disposition, y compris les cotisations et contributions afférentes.

L'espace muséal du Piage fait partie du réseau des Paléonautes qui regroupe, au sein d'une association, 8 sites archéologiques, dans le but de développer des actions de promotion et de valorisation culturelle et touristique des sites partenaires.

Afin d'aider à la mise en œuvre de ces actions, il est proposé de mettre à disposition de l'association des Paléonautes, l'adjoint du patrimoine en charge de l'animation du Piage, pour une durée de 14 heures par an, durant une période de trois ans renouvelable, contre remboursement de la part de l'organisme d'accueil (cf convention en annexe).

Vu l'avis favorable du bureau en date du 18 novembre 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la mise à disposition de l'agent du patrimoine en charge de l'animation de la Maison du Piage, auprès de l'association des Paléonautes, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 décembre 2013

L'an deux mille treize, le deux décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel Jean Carmet du Vigan, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 novembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE – Brigitte VASQUES

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Pouvoir de Jean ROL à Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Laurent ROUGIERE – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU – Patrick DELPECH – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Serge LAMOUREUX – André MANIE – Alain LEPOINT

A été élu secrétaire de séance : Daniel SOULADIE

N°2013-161 : CALENDRIER DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU TITRE DU 1^{ER} TRIMESTRE 2014

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider le calendrier des séances du premier trimestre 2014 comme suit :

Le mercredi 26 février 2014 à 17h30 en salle de conférences de la Maison Communautaire

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le calendrier des séances au titre du 1^{er} trimestre 2014.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 décembre 2013

L'an deux mille treize, le deux décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel Jean Carmet du Vigan, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 novembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nathalie DENIS – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE – Brigitte VASQUES

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Pouvoir de Jean ROL à Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Laurent ROUGIERE – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU – Patrick DELPECH – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Serge LAMOUREUX – André MANIE – Alain LEPOINT

A été élu secrétaire de séance : Daniel SOULADIE

Arrivée de Madame Nathalie Denis

N°2013-162 : VALIDATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS BOURIAN

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Suite au retrait du Conseil Général du Lot, à la modification des périmètres des Communautés de Communes membres et afin d'intégrer la mission « élaboration, approbation, suivi, évaluation, révision et modification du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) », le Syndicat Mixte du Pays Bourian a modifié pour partie ses statuts (cf statuts en annexe).

Il convient d'approuver cette modification statutaire.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 18 novembre 2013,

Madame Danielle DEVIERS, Présidente du Syndicat Mixte du Pays Bourian, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Bourian.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 décembre 2013

L'an deux mille treize, le deux décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel Jean Carmet du Vigan, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 novembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles : André AUSTRUY

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nathalie DENIS – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE – Brigitte VASQUES

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Pouvoir de Jean ROL à Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Laurent ROUGIERE – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU – Patrick DELPECH – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Serge LAMOUREUX – André MANIE – Alain LEPOINT

A été élu secrétaire de séance : Daniel SOULADIE

Arrivée de Monsieur André Austruy

N°2013-163 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS BOURIAN

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Pays Bourian prévoient une modification de la représentativité des Communautés de Communes membres. Les clefs de représentation deviennent les suivantes : « les communautés de communes désignent en leur sein, un nombre de délégués titulaires égal au nombre de communes membres, ainsi qu'un suppléant pour chaque titulaire ».

Il convient donc de désigner, afin de représenter la Communauté de Communes Quercy Bouriane, au sein du Syndicat Mixte du Pays Bourian, 1 titulaire et 1 suppléant par commune membre, soit 20 délégués titulaires et 20 délégués suppléants.

Monsieur Pascal Pavan, en tant que délégué titulaire et Monsieur Pascal Salanié, en tant que délégué suppléant pour la commune d'Anglars-Nozac ; Monsieur Gérard Gaydou, en tant que délégué titulaire et Monsieur Gérard Langhoff, en tant que délégué suppléant pour la commune de Concorès ; Monsieur André Austruy, en tant que délégué titulaire et Monsieur Laurent Rougère, en tant que délégué suppléant pour la commune de Fajoles ; Madame Nathalie Denis, en tant que déléguée titulaire et Madame Marie-Odile Delcamp en tant que déléguée suppléante pour la commune de Gourdon ; Monsieur Patrick Delpech, en tant que délégué titulaire et Monsieur Georges Martinot en tant que délégué suppléant pour la commune de Lamothe Cassel ; Monsieur Claude Vigie, en tant que délégué titulaire et Madame Brigitte Vasques, en tant que déléguée suppléante pour la commune de Milhac ; Monsieur Yves Loubières, en tant que délégué titulaire et Monsieur Roger Goett, en tant que délégué suppléant pour la commune de Montamel ; Monsieur Yvon Belly, en tant que délégué titulaire et Monsieur Roger Gaydou, en tant que délégué suppléant pour la commune de Payrignac ; Monsieur Stéphane Magot, en tant que délégué titulaire et Monsieur Eric Bessières, en tant que délégué suppléant pour la commune de Peyrilles ; Monsieur Robert Lacombe, en tant que délégué titulaire et Monsieur Jean Rol, en tant que délégué suppléant pour la commune de Rouffilhac ; Madame Yvette Delmas, en tant que déléguée titulaire et Monsieur Bruno Sabatier, en tant que délégué suppléant pour la commune de Saint Chamarand ; Monsieur Jean Claude Maury, en tant que délégué titulaire et Monsieur Patrick Chaumet, en tant que délégué suppléant pour la commune de Saint Cirq Madelon ; Monsieur Christian Becq, en tant que délégué titulaire et Monsieur Jacques Combes, en tant que délégué suppléant pour la commune de Saint Cirq Souillaguet ; Monsieur André Manié, en tant que délégué titulaire et Monsieur Serge Lamouroux, en tant que délégué suppléant pour la commune de Saint Clair ; Monsieur Serge Bories, en tant que délégué titulaire et Madame Jacqueline Lepoint, en tant que déléguée suppléante pour la commune de Saint Germain du Bel Air ; Monsieur Léon-Bernard Claesen, en tant que délégué titulaire et Monsieur Alain Lepoint, en tant que délégué

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

suppléant pour la commune de Saint-Projet ; Madame Marie-Françoise Talayssat, en tant que déléguée titulaire et Madame Marie-Chantal Laurent, en tant que déléguée suppléante pour la commune de Soucirac ; Monsieur Bernard Pequin, en tant que délégué titulaire et Madame Rose Rajade, en tant que déléguée suppléante pour la commune d'Ussel ; Madame Danielle Deviers, en tant que déléguée titulaire et Monsieur Marcel Betaille, en tant que délégué suppléant pour la commune d'Uzech les Oules ; Monsieur Daniel Souladié, en tant que délégué titulaire et Monsieur Joseph Sanroma, en tant que délégué suppléant pour la commune du Vigan sont présentés au vote.

Madame Danielle DEVIERS, Présidente du Syndicat Mixte du Pays Bourian, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, désigne Monsieur Pascal Pavan, en tant que délégué titulaire et Monsieur Pascal Salanié, en tant que délégué suppléant pour la commune d'Anglars-Nozac ; Monsieur Gérard Gaydou, en tant que délégué titulaire et Monsieur Gérard Langhoff, en tant que délégué suppléant pour la commune de Concorès ; Monsieur André Austruy, en tant que délégué titulaire et Monsieur Laurent Rougère, en tant que délégué suppléant pour la commune de Fajoles ; Madame Nathalie Denis, en tant que déléguée titulaire et Madame Marie-Odile Delcamp en tant que déléguée suppléante pour la commune de Gourdon ; Monsieur Patrick Delpech, en tant que délégué titulaire et Monsieur Georges Martinot en tant que délégué suppléant pour la commune de Lamothe Cassel ; Monsieur Claude Vigie, en tant que délégué titulaire et Madame Brigitte Vasquès, en tant que déléguée suppléante pour la commune de Milhac ; Monsieur Yves Loubières, en tant que délégué titulaire et Monsieur Roger Goett, en tant que délégué suppléant pour la commune de Montamel ; Monsieur Yvon Belly, en tant que délégué titulaire et Monsieur Roger Gaydou, en tant que délégué suppléant pour la commune de Payrignac ; Monsieur Stéphane Magot, en tant que délégué titulaire et Monsieur Eric Bessières, en tant que délégué suppléant pour la commune de Peyrilles ; Monsieur Robert Lacombe, en tant que délégué titulaire et Monsieur Jean Rol, en tant que délégué suppléant pour la commune de Rouffilhac ; Madame Yvette Delmas, en tant que déléguée titulaire et Monsieur Bruno Sabatier, en tant que délégué suppléant pour la commune de Saint Chamarand ; Monsieur Jean Claude Maury, en tant que délégué titulaire et Monsieur Patrick Chaumet, en tant que délégué suppléant pour la commune de Saint Cirq Madelon ; Monsieur Christian Becq, en tant que délégué titulaire et Monsieur Jacques Combes, en tant que délégué suppléant pour la commune de Saint Cirq Souillaguet ; Monsieur André Manié, en tant que délégué titulaire et Monsieur Serge Lamouroux, en tant que délégué suppléant pour la commune de Saint Clair ; Monsieur Serge Bories, en tant que délégué titulaire et Madame Jacqueline Lepoint, en tant que déléguée suppléante pour la commune de Saint Germain du Bel Air ; Monsieur Léon-Bernard Claesen, en tant que délégué titulaire et Monsieur Alain Lepoint, en tant que délégué suppléant pour la commune de Saint-Projet ; Madame Marie-Françoise Talayssat, en tant que déléguée titulaire et Madame Marie-Chantal Laurent, en tant que déléguée suppléante pour la commune de Soucirac ; Monsieur Bernard Pequin, en tant que délégué titulaire et Madame Rose Rajade, en tant que déléguée suppléante pour la commune d'Ussel ; Madame Danielle Deviers, en tant que déléguée titulaire et Monsieur Marcel Betaille, en tant que délégué suppléant pour la commune d'Uzech les Oules ; Monsieur Daniel Souladié, en tant que délégué titulaire et Monsieur Joseph Sanroma, en tant que délégué suppléant pour la commune du Vigan, comme représentants au sein du Syndicat Mixte du Pays Bourian.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 décembre 2013

L'an deux mille treize, le deux décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel Jean Carmet du Vigan, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 novembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles : André AUSTRUY

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nathalie DENIS – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE – Brigitte VASQUES

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Pouvoir de Jean ROL à Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Laurent ROUGIERE – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU – Patrick DELPECH – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Serge LAMOUREUX – André MANIE – Alain LEPOINT

A été élu secrétaire de séance : Daniel SOULADIE

N°2013-164 : COTISATION 2014 AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS BOURIAN

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Le Syndicat Mixte du Pays Bourian doit faire face, en 2014, à une baisse des subventions, du fait notamment de la fin des programmes européens. En effet, dans l'attente de la mise en place des nouveaux programmes d'aides, le Syndicat Mixte du Pays Bourian ne recevra pas de subventions de l'Europe en 2014.

Ainsi, les recettes prévisionnelles, en diminution pour l'exercice à venir, ne suffiront pas à couvrir les dépenses, malgré leur niveau constant.

En conséquence, afin de pallier au manque de recette pour 2014, le Syndicat Mixte du Pays Bourian sollicite une participation plus importante de la part des collectivités membres, en fixant un taux de cotisation à 4,50 € par habitant (population DGF 2013), soit pour la Communauté de Communes Quercy Bouriane, un montant de 55 228,50 € (4,50 € x 12 273 habitants - population DGF 2013).

Pour mémoire, le taux de cotisation en 2013, était de 3,49 € par habitant (population DGF 2012), soit un montant de 42 696,66 € (3,49 € x 12 234 habitants - population DGF 2012).

Vu l'avis favorable du bureau en date du 18 novembre 2013,

Madame Danielle DEVIERS, Présidente du Syndicat Mixte du Pays Bourian, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et par 38 votes pour, 3 abstentions (Madame Marie-Odile Delcamp, Monsieur Jean Loubières et Madame Nadine Saoudi) et 1 vote contre (Madame Delphine Soubiroux-Magrez) :

- valide la cotisation 2014 de la Communauté de Communes Quercy Bouriane auprès du Syndicat Mixte du Pays Bourian, à hauteur de 55 228,50 €,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 décembre 2013

L'an deux mille treize, le deux décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel Jean Carmet du Vigan, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 novembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles : André AUSTRUY

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES –

Nathalie DENIS – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE – Brigitte VASQUES

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Pouvoir de Jean ROL à Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Laurent ROUGIERE – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU – Patrick DELPECH – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Serge LAMOUREUX – André MANIE – Alain LEPOINT

A été élu secrétaire de séance : Daniel SOULADIE

N°2013-165 : PROPOSITION D'UN PERIMETRE DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

Rapporteur : Christian Lalande

L'article L122-3 du Code de l'urbanisme prévoit que le schéma de cohérence territoriale est élaboré à l'initiative des communes ou de leurs groupements compétents.

Le périmètre du schéma doit délimiter un territoire d'un seul tenant et sans enclave. Lorsque ce périmètre concerne des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de schémas de cohérence territoriale, il recouvre la totalité du périmètre de ces établissements.

Un projet de périmètre est déterminé par l'organe délibérant du ou des établissements publics de coopération intercommunale compétents, à la majorité des deux tiers au moins des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la majorité de la moitié au moins des communes intéressées représentant les deux tiers de la population totale.

Le projet de périmètre doit ensuite être communiqué au préfet. Ce dernier recueille l'avis du ou des conseils généraux concernés. Cet avis est réputé positif s'il n'a pas été formulé dans un délai de trois mois. Le préfet publie par arrêté le périmètre du schéma de cohérence territoriale après avoir vérifié, en tenant compte des situations locales et éventuellement des autres périmètres arrêtés ou proposés, que le périmètre retenu permet la mise en cohérence des questions d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements et d'environnement.

Considérant les statuts de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, prévoyant, dans le cadre de la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace », une participation à l'élaboration d'un SCOT dans le cadre du Pays Bourian,

Considérant que le périmètre du Pays Bourian comprend dorénavant la Communauté de Communes Quercy Bouriane et la Communauté de Communes Cazals-Salviac,

Vu l'avis favorable du bureau en date du 18 novembre 2013,

Il convient de proposer au Préfet, de fixer le périmètre du SCOT du Pays Bourian, à l'échelle des Communautés de Communes de Cazals-Salviac et Quercy Bouriane.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la proposition faite au Préfet de fixer le périmètre du SCOT du Pays Bourian, dans les conditions ci avant prononcées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré le jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 décembre 2013

L'an deux mille treize, le deux décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel Jean Carmet du Vigan, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 novembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles : André AUSTRUY

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nathalie DENIS – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE – Brigitte VASQUES

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Pouvoir de Jean ROL à Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAÏLLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Laurent ROUGIERE – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU – Patrick DELPECH – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Serge LAMOUREUX – André MANIE – Alain LEPOINT

A été élu secrétaire de séance : Daniel SOULADIE

N°2013-166 : COMPETENCE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

Rapporteur : *Christian Lalande*

La Communauté de Communes Quercy Bouriane a validé au sein de ses statuts, dans le cadre de la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace », le paragraphe suivant :

« Réalisation d'une étude pour la mise en cohérence du développement et de l'aménagement du territoire communautaire et des territoires limitrophes

– Participation à l'élaboration d'un SCOT dans le cadre du Pays Bourian »

Conformément à l'article L122-4 du Code de l'Urbanisme, il est proposé de confier l'élaboration, l'approbation, le suivi, l'évaluation, la révision et la modification du Schéma de Cohérence Territoriale, au Syndicat Mixte du Pays Bourian.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve de confier l'élaboration, l'approbation, le suivi, l'évaluation, la révision et la modification du Schéma de Cohérence Territoriale, au Syndicat Mixte du Pays Bourian,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 décembre 2013

L'an deux mille treize, le deux décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel Jean Carmet du Vigan, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 novembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles : André AUSTRUY

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nathalie DENIS – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE – Brigitte VASQUES

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Pouvoir de Jean ROL à Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Laurent ROUGIERE – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU – Patrick DELPECH – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Serge LAMOUREUX – André MANIE – Alain LEPOINT

A été élu secrétaire de séance : Daniel SOULADIE

N°2013-167 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE MONTAMEL DANS LE CADRE DE SON OPERATION D'AMENAGEMENT DE CENTRE BOURG

Rapporteur : Christian LALANDE

La Commune de Montamel a conduit une opération de requalification des espaces publics en cœur de village consistant à l'aménagement de trois espaces autour de la Mairie et de la salle polyvalente :

- espace vert,
- espace accueil de manifestations,
- espace public (place de la Mairie).

Ces travaux s'inscrivent dans une réflexion plus globale d'aménagement du cœur de village afin d'améliorer le cadre de vie des habitants :

- en structurant les espaces reliant les équipements de loisirs et en créant un espace continu entre les activités de plein air en lien avec la salle polyvalente,
- en améliorant l'aspect qualitatif du cœur de village dans une perspective de protection de l'environnement,
- en garantissant l'accessibilité du village dans des conditions optimales de sécurité.

Le montant de cette opération s'élève à 180 952,00 € HT.

Le maillage des nombreux villages qui structurent le territoire constitue une armature qui organise à des échelles complémentaires les conditions d'un cadre de vie de qualité pour les habitants.

L'organisation urbaine et la valorisation des espaces publics jouent un rôle important pour soutenir l'attractivité et le développement touristique et permettent de contribuer à la convivialité de la vie locale.

Depuis 2012, la Communauté de Communes Quercy Bouriane a engagé une réflexion, avec l'accompagnement du CAUE, pour le soutien de ses Communes membres qui engagent des opérations de requalification de leurs espaces publics, notamment dans le cadre d'un schéma d'aménagement des espaces public en cours d'élaboration.

Au vu de l'analyse du projet par le CAUE, l'opération de la Commune de Montamel s'inscrit dans le cadre des aménagements portant requalification du centre-bourg et visant à l'amélioration qualitative du cadre de vie de ses habitants.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'article L 5214-16-V du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 22 mars 2013,

Monsieur Roger Goett, délégué communautaire pour la commune de Montamel, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide l'attribution, à la Commune de Montamel, d'un fonds de concours d'un montant de 30 000,00 €,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 décembre 2013

L'an deux mille treize, le deux décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel Jean Carmet du Vigan, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 novembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles : André AUSTRUY

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nathalie DENIS – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE – Brigitte VASQUES

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Pouvoir de Jean ROL à Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Laurent ROUGIERE – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU – Patrick DELPECH – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Serge LAMOUREUX – André MANIE – Alain LEPOINT

A été élu secrétaire de séance : Daniel SOULADIE

N°2013-168 : CONVENTION DE MISE EN PLACE D'ANIMATIONS AVEC LE COLLEGE LEO FERRE DE GOURDON

Rapporteur : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Dans le cadre de l'action jeunesse, il est proposé de conclure une convention avec le collège Léo Ferré de Gourdon pour la mise en place d'animations auprès des élèves. Ces actions auront lieu les mardis et jeudis de 13h00 à 14h00, hors vacances scolaires et jours fériés et auront pour but de :

- proposer des jeux participatifs et collectifs,
- favoriser l'accès à la culture ludique,
- favoriser l'apprentissage des règles de la vie sociale et la gestion des rapports de force par l'intermédiaire du jeu.

Le personnel communautaire interviendra gratuitement auprès de la Cité Scolaire qui mettra à disposition les locaux et le matériel nécessaires. Les inscriptions seront gérées par les services de vie scolaire (cf convention en annexe). La convention est applicable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 18 novembre 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la conclusion de la convention avec le collège Léo Ferré pour la mise en place d'animations auprès des élèves, dans les conditions présentées ci avant, et dont le contenu est joint en annexe,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 décembre 2013

L'an deux mille treize, le deux décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel Jean Carmet du Vigan, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 novembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles : André AUSTRUY

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP —Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nathalie DENIS – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE – Brigitte VASQUES

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Pouvoir de Jean ROL à Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Laurent ROUGIERE – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU – Patrick DELPECH – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Serge LAMOUREUX – André MANIE – Alain LEPOINT

A été élu secrétaire de séance : Daniel SOULADIE

N°2013-169 : CONVENTION DE MISE EN PLACE D'ANIMATIONS AVEC LE LYCEE LEO FERRE DE GOURDON

Rapporteur : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Dans le cadre de l'action jeunesse, il est proposé de conclure une convention avec le lycée Léo Ferré de Gourdon pour la mise en place d'animations auprès des élèves internes. Ces actions auront lieu les mercredis de 15h00 à 18h00, hors vacances scolaires et jours fériés et auront pour but de :

- investir le temps libre pour grandir et s'émanciper, contribuer à recréer la convivialité et l'échange dans un tissu social revivifié,
- contribuer à l'éducation de tous en proposant des activités artistiques et culturelles visant l'apprentissage et l'épanouissement dans une dimension individuelle et collective.

Le personnel communautaire interviendra gratuitement auprès de la Cité Scolaire qui mettra à disposition les locaux et le matériel nécessaires. Les inscriptions seront gérées par les services de vie scolaire. Néanmoins, une adhésion annuelle à la Bicoque sera facturée à la Cité scolaire par la Communauté de Communes Quercy Bouriane, afin de participer aux frais engendrés par la mise en place des animations. Cette adhésion est proposée au tarif préférentiel de 10,00 € par élève, au lieu de 12,00 € de tarif standard ou 16,00 € pour le « pass jeunes » (cf convention en annexe).

La convention est applicable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 18 novembre 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la conclusion de la convention avec le lycée Léo Ferré pour la mise en place d'animations auprès des élèves, dans les conditions présentées ci avant, et dont le contenu est joint en annexe,
- approuve la création d'un tarif de 10,00 € spécifique pour l'adhésion des élèves internes du Lycée de Gourdon, à La Bicoque,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 décembre 2013

L'an deux mille treize, le deux décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel Jean Carmet du Vigan, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 novembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles : André AUSTRUY

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nathalie DENIS – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE – Brigitte VASQUES

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Pouvoir de Jean ROL à Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Laurent ROUGIERE – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU – Patrick DELPECH – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Serge LAMOUREUX – André MANIE – Alain LEPOINT

A été élu secrétaire de séance : Daniel SOULADIE

N°2013-170 : SUBVENTION 2013- ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE SAINT GERMAIN DU BEL AIR

Rapporteur : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Considérant la mise en place d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement, géré par la Maison des Jeunes et de la Culture, sur la commune de Saint Germain du Bel Air, durant la période des vacances d'été et de la Toussaint de 2013,

Considérant que la subvention de fonctionnement attribuée à la Maison des Jeunes et de la Culture, à hauteur de 123 000,00 €, au titre de l'année 2013, ne concernait que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Gourdon,

Il est proposé de procéder au versement d'une subvention complémentaire, d'un montant de 6 403,72 €, afin de couvrir les frais supplémentaires engendrés par la création de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Saint Germain du Bel Air.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 18 novembre 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 6 403,72 €, à la Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 décembre 2013

L'an deux mille treize, le deux décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel Jean Carmet du Vigan, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 novembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles : André AUSTRUY

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES –

Nathalie DENIS – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE – Brigitte VASQUES

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Pouvoir de Jean ROL à Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Laurent ROUGIERE – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU – Patrick DELPECH – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Serge LAMOUREUX – André MANIE – Alain LEPOINT

A été élu secrétaire de séance : Daniel SOULADIE

N°2013-171 : ACOMPTE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2014 - MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Rapporteur : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Considérant que le Conseil Communautaire délibère, à l'occasion de la séance de vote des budgets, sur les attributions annuelles de subventions de fonctionnement à divers organismes,

Considérant qu'en conséquence, le versement des subventions ne peut intervenir qu'à compter du mois de mai,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au versement d'un premier acompte, au premier trimestre, afin de ne pas perturber le bon fonctionnement de ces structures,

Il est proposé d'attribuer et de verser un acompte de subvention à la Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon, pour le fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement de Gourdon, Anglars-Nozac et Saint Germain du Bel-Air, d'un montant de 100 000,00 €.

Ce montant sera versé en trois fois, comme suit :

- 40 000,00 € le 15 janvier 2014,
- 30 000,00 € le 15 février 2014,
- 30 000,00 € le 15 mars 2014.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 18 novembre 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la proposition d'attribution et de versement d'un acompte de subvention à la Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon, au titre de l'année 2014, dans les conditions présentées ci-avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 décembre 2013

L'an deux mille treize, le deux décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel Jean Carmet du Vigan, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 novembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles : André AUSTRUY

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES –

Nathalie DENIS – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE – Brigitte VASQUES

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Pouvoir de Jean ROL à Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Laurent ROUGIERE – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU – Patrick DELPECH – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Serge LAMOUREUX – André MANIE – Alain LEPOINT

A été élu secrétaire de séance : Daniel SOULADIE

N°2013-172 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'ECOLE DE SAINT GERMAIN DU BEL AIR POUR LA MISE EN PLACE D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT POUR LES MERCREDIS ET LES VACANCES SCOLAIRES

Rapporteur : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 29 mai 2013 (délibération n°2013-100), a approuvé la création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement sur le territoire du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Saint Germain du Bel Air pour l'accueil des enfants de 3 à 12 ans pendant les vacances d'été 2013, dont la gestion a été confiée à la Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon.

Lors de la séance du 3 juillet 2013 (délibération n°2013-107), le Conseil Communautaire a validé une convention de mise à disposition de locaux entre la Commune de Saint Germain du Bel Air et la Communauté de Communes Quercy Bouriane, pour que cet Accueil de Loisirs Sans Hébergement se tienne dans les locaux de l'école maternelle de Saint Germain du Bel Air. Cette convention a été renouvelée (séance du 23 octobre 2013, délibération n°2013-146), pour la période des vacances de la Toussaint.

La structure répond à un besoin évident d'accueil sur les périodes de vacances scolaires, mais il apparaît que les solutions de garde restent inexistantes sur les mercredis. Il est donc proposé de mettre en place une nouvelle convention de mise à disposition de locaux entre la Commune de Saint Germain du Bel Air et la Communauté de Communes Quercy Bouriane, pour l'ensemble des vacances scolaires et les mercredis, à compter du 1^{er} janvier 2014, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Les pièces concernées par le prêt sont la salle de sieste, la salle de psychomotricité, les sanitaires, la salle de bibliothèque, la salle de garderie et le réfectoire de l'école maternelle.

Les locaux précités seront mis à disposition de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, en contrepartie d'une compensation financière équivalente au remboursement des charges et consommables liés à l'usage de ces locaux par la Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon, et ce pendant les mercredis et les vacances scolaires (cf convention en annexe).

Vu l'avis favorable du bureau en date du 18 novembre 2013,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la mise en place d'une convention de mise à disposition de locaux entre la commune de Saint Germain du Bel Air et la Communauté de Communes Quercy Bouriane, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 décembre 2013

L'an deux mille treize, le deux décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel Jean Carmet du Vigan, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 novembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès :

Fajoles : André AUSTRUY

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nathalie DENIS – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE – Brigitte VASQUES

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Pouvoir de Jean ROL à Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU – Laurent ROUGIERE – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU – Patrick DELPECH – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Serge LAMOUREUX – André MANIE – Alain LEPOINT

A été élu secrétaire de séance : Daniel SOULADIE

Départ de Monsieur Christian Francoual et de Monsieur Gérard Gaydou

N°2013-173 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE VEHICULE ENTRE LA COMMUNE DE PAYRIGNAC ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

Rapporteur : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Le service jeunesse « La Bicoque » de la Communauté de Communes Quercy Bouriane organise habituellement deux séjours au ski pendant les vacances d'hiver. Ces séjours sont programmés en deux départs, faute de places suffisantes dans le minibus (9 places).

Afin de rationaliser le coût du séjour, il est proposé de mettre en place une convention de mise à disposition de véhicule avec la Commune de Payrignac qui possède un minibus Renault 9 places, et se propose de le prêter à la Communauté de Communes Quercy Bouriane, contre remboursement des indemnités kilométriques (selon le barème de la Fonction Publique Territoriale en vigueur), pour la période concernée. Un seul séjour pourrait ainsi être organisé avec 15 jeunes et 3 accompagnateurs, sur la période du lundi 3 au jeudi 6 mars 2014 (cf convention en annexe).

Pour des raisons de logistique, il conviendrait de prendre le véhicule le vendredi 28 février et de le restituer à la commune de Payrignac le vendredi 7 mars 2014.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 18 novembre 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la mise en place d'une convention de mise à disposition de véhicule, pour la période du 28 février au 7 mars 2014 entre la Commune de Payrignac et la Communauté de Communes Quercy Bouriane,
- valide le remboursement à la commune de Payrignac, des indemnités kilométriques induites, selon le barème de la Fonction Publique Territoriale en vigueur,
- autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 décembre 2013

L'an deux mille treize, le deux décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel Jean Carmet du Vigan, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 novembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès :

Fajoles : André AUSTRUY

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nathalie DENIS – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE – Brigitte VASQUES

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Pouvoir de Jean ROL à Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU – Laurent ROUGIERE – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU – Patrick DELPECH – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Serge LAMOUREUX – André MANIE – Alain LEPOINT

A été élu secrétaire de séance : Daniel SOULADIE

N°2013-174 : TAXE DE SEJOUR 2013- TAXATION D'OFFICE

Rapporteur : Léon-Bernard Claesen

En séance du 26 octobre 2006, le Conseil Communautaire avait décidé de mettre en place la taxation d'office pour les logeurs n'ayant pas fait leur déclaration de taxe de séjour.

La taxation d'office est basée sur une moyenne des recettes perçues par types d'hébergement et par capacité d'accueil.

Par délibération du 10 février 2010, le Conseil Communautaire avait institué une majoration de 50% à cette taxation d'office.

Il est proposé d'appliquer la même majoration de 50 % aux logeurs n'ayant pas fait leur déclaration de taxe de séjour au titre de l'année 2013.

Les recettes de taxe de séjour sont intégralement reversées à l'Office de Tourisme Intercommunal pour promouvoir le territoire.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 18 novembre 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le taux de majoration de 50 % applicable aux logeurs n'ayant pas fait de déclaration de taxe de séjour au titre de l'année 2013,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 décembre 2013

L'an deux mille treize, le deux décembre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel Jean Carmet du Vigan, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 novembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès :

Fajoles : André AUSTRUY

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES –

Nathalie DENIS – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE – Brigitte VASQUES

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Pouvoir de Jean ROL à Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Pouvoir de Bernard PEQUIN à Rose RAJADE – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU – Laurent ROUGIERE – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU – Patrick DELPECH – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Serge LAMOUREUX – André MANIE – Alain LEPOINT

A été élu secrétaire de séance : Daniel SOULADIE

N°2013-175 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR LA PROGRAMMATION 2013-2014 DE RENOVATION DU PETIT PATRIMOINE BÂTI INTERCOMMUNAL ET L'OPERATION DE CONFORTATION ET D'AMENAGEMENT DE LA MAISON MEDIEVALE RURALE D'UZECH LES OULES

Rapporteur : Pascal PAVAN

Par une délibération du 3 juillet 2013 (délibération n°2013-115), le Conseil Communautaire validait l'adhésion de la Communauté de Communes Quercy Bouriane à la Fondation du Patrimoine en Midi-Pyrénées pour l'année 2013.

Lors de la séance du 23 octobre 2013 (délibération n°2013-148), le Conseil Communautaire autorisait le lancement de souscriptions afférentes au programme de restauration 2013/2014 du petit patrimoine bâti intercommunal et à l'opération de confortation et d'aménagement de la Maison médiévale rurale d'Uzech-les-Oules, avec l'appui de la Fondation du Patrimoine.

En complément de la gestion des opérations de souscriptions (conception des bons, gestion de la comptabilité), la Fondation du Patrimoine peut, en outre, accorder une subvention additionnelle.

Il convient donc de solliciter la Fondation du Patrimoine pour l'obtention de subventions concernant le programme de restauration 2013/2014 du petit patrimoine bâti intercommunal et l'opération de confortation et d'aménagement de la Maison médiévale rurale d'Uzech-les-Oules.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 18 novembre 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- autorise la demande de subventions auprès de la Fondation du Patrimoine pour le programme de restauration 2013/2014 du petit patrimoine bâti intercommunal et l'opération de confortation et d'aménagement de la Maison médiévale rurale d'Uzech-les-Oules,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS